



21 mars 2013

Pénurie de médecins de premier recours en Valais Une commission propose plusieurs mesures pour y faire face

(IVS).- Certaines régions du canton du Valais sont confrontées à une pénurie de médecins de premier recours (médecins généralistes, internistes et pédiatres). Afin de garantir une couverture médicale de premier recours satisfaisante sur l'ensemble du territoire valaisan, le Département des finances, des institutions et de la santé a chargé la commission d'experts « soins ambulatoires et de premier recours » de proposer des mesures. La commission a identifié les régions confrontées à une pénurie de médecins généralistes. Elle propose différentes mesures pour favoriser l'installation de nouveaux médecins et diminuer la charge de travail des médecins déjà installés. Les travaux de la commission sont dirigés par le Prof. Alain Péroud, professeur honoraire à l'Université de Lausanne et ancien directeur de la Policlinique médicale universitaire de Lausanne.

Régions exposées à une pénurie

Selon l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), la Suisse manquera de médecins de premier recours d'ici 2030. Cette pénurie se ressent déjà dans certaines régions périphériques, comme les vallées latérales du canton du Valais.

Sur la base des chiffres disponibles à l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) et des observations faites sur le terrain, la commission d'experts « soins ambulatoires et de premier recours » a identifié les régions concernées par la pénurie de médecins de premier recours. Si la plaine valaisanne, hormis le Chablais, n'est pas touchée, plusieurs vallées latérales sont sous-dotées en médecins généralistes. L'âge de ces derniers – plus de la moitié d'entre eux ont 55 ans et plus – risque d'accentuer le phénomène dans les prochaines années.

Promouvoir la création de maisons de santé ou de cabinets de groupe

Dans ces régions, la commission propose de mettre en place soit des cabinets de groupe, soit des « maisons de santé ». Les maisons de santé regrouperaient des médecins et d'autres acteurs de la santé comme des physiothérapeutes, des infirmier(-ère)s et éventuellement des pharmacies. Ces structures permettraient d'attirer les médecins qui privilégient le travail en groupe et/ou une activité à temps partiel. Les « maisons de santé » favoriseraient en plus une meilleure coordination entre les différents acteurs de la santé et une meilleure prise en charge du patient.

Afin d'évaluer l'intérêt des médecins installés pour les cabinets de groupe ou les « maisons de santé », la commission réalisera entre avril et mai 2013 une enquête auprès des médecins installés dans les régions concernées par la pénurie. Cette enquête sera effectuée en collaboration avec l'Antenne Régions Valais et l'OVS.



Favoriser la collaboration entre les acteurs de la santé

La commission propose également d'explorer de nouvelles pistes pour décharger les médecins généralistes. Son objectif est de développer des synergies entre les acteurs de la santé et d'aboutir à terme à une délégation de compétences des médecins vers d'autres professions. Pour y parvenir, la commission mise sur l'organisation de rencontres régionales regroupant les différents acteurs du système de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, physiothérapeutes) afin de développer un climat de confiance.

Améliorer la continuité de la prise en charge du patient

La commission souhaite renforcer la continuité de la prise en charge du patient dans le système de santé en renforçant les liens entre l'hôpital et les prestataires de soins du secteur ambulatoire (médecins généralistes, physiothérapeutes, centres-médico-sociaux, infirmières de liaison, etc.). Elle propose notamment d'améliorer et d'unifier le document de sortie des patients hospitalisés pour que leur prise en charge par le secteur ambulatoire se fasse dans la continuité, tout en veillant à respecter la protection des données.

Poursuite des travaux

L'ensemble des mesures proposées par la commission d'experts « soins ambulatoires et de premier recours » seront mises en œuvre par étapes durant l'année 2013.

La commission regroupe 15 membres provenant de l'ensemble des milieux concernés par le secteur ambulatoire valaisan (Société Médicale Valaisanne, Hôpital du Valais, Coursus romand de médecine générale, Organisation cantonale valaisanne des secours, centres médico-sociaux, communes, infirmières, pharmaciens, physiothérapeutes et Service de la santé publique). Elle est organisée en trois groupes de travail, chacun comprenant au moins un médecin généraliste.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Maurice Tornay (027 606 50 10) et au président de la commission « soins ambulatoires et de premier recours », Prof. Alain Pécoud (078 729 74 11).